

SERVICE DES EAUX FORMULAIRE DE CHANGEMENT D'USAGER/DE PROPRIETAIRE Contact : Anne-Catherine BULTOT Place Roi Albert 1er, 1 - 5580 Rochefort Tél. 084/220.608 – E-mail : anne-catherine.bultot@rochefort.be
--

<u>ADRESSE DE CONSOMMATION</u>		
Rue :	N° :	Boîte

<u>COMPTEUR N°</u> : <u>DATE DU CHANGEMENT D'ABONNE</u> : / /	<u>RELEVÉ D'INDEX</u> Veuillez indiquer les chiffres lus sur le compteur NOIRS ROUGES (dans certains cas)
--	---

<u>ESTIMATION DU MONTANT DES ACOMPTES</u>
Immeuble inoccupé : oui/non Nombre de personnes dans le ménage : Résidence principale oui/non - Résidence secondaire : oui/non Gîte : oui/non

<u>SIGNATURES</u>		
<u>Abonné sortant</u>	<u>Abonné entrant</u>	<u>Propriétaire</u>

Ce document doit **obligatoirement** être contresigné par le propriétaire, ainsi que par l'abonné sortant ou entrant

<u>Extrait du règlement de distribution d'eau (applicable en région wallonne, Moniteur Belge du 31/07/2007)</u> <u>Art. 11. Changement d'abonné (propriétaire)</u> En cas de changement d'abonné de l'immeuble raccordé, l'ancien et le nouveau titulaire de droits réels sont tenus : ▪ d'en informer le distributeur dans les huit jours calendrier suivant la date de l'acte notarié de vente; ▪ parallèlement, de communiquer le ou les index sur base d'une procédure contradictoire ou de solliciter au même moment un relevé par un agent du distributeur. A défaut de satisfaire à ces conditions, l'ancien et le nouveau titulaire de droits réels seront solidairement et indivisiblement tenus au paiement des sommes dues depuis le dernier relevé d'index ayant donné lieu à facturation jusqu'à accomplissement de cette obligation. <u>Art. 44. Solidarité locataire (usager) – propriétaire (abonné)</u> Lorsque l'usager n'est pas titulaire d'un droit réel sur l'immeuble raccordé, l'abonné ne peut être solidairement et indivisiblement tenu envers le débiteur de paiement de toutes sommes impayées par l'usager après mise en demeure pour autant : - qu'il apporte la preuve qu'il a avisé le distributeur, au plus tard dans un délai de trente jours calendrier suivant le changement d'occupation du bien, de l'identité des usagers entrants et sortants ainsi que de l'index du compteur
--

!!!!!! VEUILLEZ COMPLETER LE VERSO !!!!!



MERCI DE BIEN VOULOIR COMPLETER CE FORMULAIRE **EN CARACTERES D'IMPRIMERIE**

ABONNE ENTRANT

NOM – PRENOM :
N° de registre national :
N° de Tél./GSM:
N° compte bancaire - IBAN : BE.....
Adresse mail :
Adresse d'expédition du courrier (si différente de l'adresse de consommation) :
.....
.....

Si le compteur doit être mis au nom d'une entreprise (pour facturation via Peppol) :

Dénomination :
N° de TVA : Assujetti : oui/non (entourer la bonne réponse)
Forme juridique :
Adresse d'expédition des factures :
.....

ABONNE SORTANT

NOM – PRENOM DE L'ANCIEN TITULAIRE :
N° de registre national ou n° d'entreprise :
N° de Tél./GSM:
N° compte bancaire - IBAN : BE.....
Adresse pour l'envoi de la facture de clôture :
.....
.....

Si le titulaire sortant est décédé, merci de noter la personne de contact (famille, notaire,...) :
.....
.....

PROPRIETAIRE

(A compléter si l'abonné entrant ou sortant n'est pas, ou pas encore, connu)

NOM – PRENOM :
N° de registre national :
N° de Tél./GSM:
Adresse :
.....

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Conformément à la réglementation européenne sur la protection de la vie privée, nous vous informons que :

- Vous pouvez à tout moment consulter et adapter vos données personnelles ;
- Nous prenons toutes les précautions strictes requises pour assurer la sécurité de vos données ;
- Vos données personnelles ne seront utilisées que dans le cadre du Service Comptabilité et ne seront pas communiquées à des tiers à des fins d'usage commercial par ceux-ci ;
- Vous pouvez à tout moment retirer votre autorisation concernant l'utilisation des informations communiquées dans ce formulaire.

Si vous avez des questions concernant la protection de vos données personnelles, nous vous invitons à nous contacter via l'adresse **dpo@rochefort.be**. Si vous n'obtenez pas satisfaction auprès du DPO, un recours peut être introduit auprès de l'Autorité de protection des données

!!!!!! VEUILLEZ COMPLETER LE RECTO !!!!!

